Docusign Envelope ID: 33F53961-4DE5-4848-9977-3AB2AF8BBF7A

ABC arbitrage Asset Management
Société Anonyme à Conseil d'administration
au capital de 10 000 000 euros
Siège Social : 18 rue du Quatre Septembre - 75002 Paris
451 251 201 RCS Paris
(la « **Société** »)

PROCÈS-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT
EN DATE DU 24 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six,
Et le 24 mars,

Monsieur Dominique CEOLIN,

agissant en qualité de président de la Société (le « **Président** »), dans le cadre de la délégation de pouvoirs qui lui a été conférée aux termes des décisions unanimes du Conseil d'administration de la Société en date du 18 mars 2026 (les « **Décisions Unanimes** »),

APRÈS AVOIR RAPPELÉ QUE :

- aux termes des Décisions Unanimes, les administrateurs du Conseil d'administration de la Société ont pris les décisions portant sur l'ordre du jour suivant :

 1. Augmentation de capital en numéraire d'un montant nominal de six millions (6 000 000) euros par voie d'émission réservée de trois cent millions (300 000 000) actions (l'"**Augmentation de Capital**") ;
 2. Suppression du droit préférentiel de souscription des associés aux trois cent millions (300 000 000) actions nouvelles au profit d'une personne dénommée ;
 3. Modification corrélative des statuts ;
 4. Pouvoirs au Président ;
 5. Pouvoirs en vue des formalités.

A PRIS LES DECISIONS RELATIVES A L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

- constatation de la réalisation définitive de l'Augmentation de Capital ;
- constatation de la modification corrélative des statuts de la Société ; et
- pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION
(Constatation de la réalisation définitive de l'Augmentation de Capital)

Le Président, après avoir rappelé qu'aux termes des Décisions Unanimes il a été décidé de procéder à l'Augmentation de Capital,

déclare que les documents suivants lui ont été remis pendant la période de souscription :

- bulletin de souscription par la société ABC arbitrage, au capital de 953 742 euros, dont le siège social est situé 18 rue du Quatre Septembre, 75002 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 400 343 182 RCS Paris, bénéficiaire de la suppression du droit préférentiel de souscription des associés de la Société, à hauteur de trois cent millions (300 000 000) actions nouvelles ; et

DS
DC

Docusign Envelope ID: 33F53961-4DE5-4848-9977-3AB2AF8BBF7A

- certificat du dépositaire émis par la banque Crédit Agricole Corporate & Investment Bank, dépositaire des fonds, le 23 mars 2026 constatant la libération des sommes exigibles en espèces ;

constate que :

- il a été souscrit un nombre total de trois cent millions (300 000 000) actions nouvelles de zéro virgule zéro deux (0,02) euro de valeur nominale chacune par la société ABC arbitrage ;
- les actions nouvelles, émises au prix de zéro virgule zéro deux (0,02) euro ont été libérées en totalité par versement en espèces à hauteur de six millions (6 000 000) euros ;
- les fonds provenant de la souscription ont été déposés sur le compte ouvert au nom de la Société dans les livres de Crédit Agricole Corporate & Investment Bank, située 12 place des Etats-Unis, CS 70052 - 92547 Montrouge CEDEX, laquelle a délivré le 23 mars 2026 le certificat du dépositaire prévu par la loi.

En conséquence de ce qui précède, et au vu des pièces et documents présentés, le Président :

- **constate** que la totalité des trois cents millions (300 000 000) actions nouvelles, de zéro virgule zéro deux (0,02) euro de valeur nominale composant l'Augmentation de Capital de six million (6 000 000) euros, étant ainsi entièrement souscrites et intégralement libérées, l'Augmentation de Capital se trouve définitivement réalisée à la date du 23 mars 2026 ;
- **constate** que le capital social s'élève donc à seize million (16 000 000) euros, composé de huit cent millions (800 000 000) actions de zéro virgule zéro deux (0,02) euro de valeur nominale chacune.

DEUXIEME DECISION

(Constatation de la modification corrélative des statuts de la Société)

Le Président**,** agissant conformément aux pouvoirs lui ayant été conférés aux termes de la troisième décision des Décisions Unanimes et en conséquence de la décision qui précède,

constate la modification corrélative des statuts de la Société, de la façon suivante :

Les termes de l'article 6 (« ***Capital social*** ») sont supprimés et remplacés par les termes suivants :

« ***ARTICLE 6 CAPITAL SOCIAL***

Le capital social est fixé à la somme de 16.000.000 euros (seize millions d'euros), divisé en 800.000.000 actions de 0,02 euro chacune, toutes de même catégorie, libérées intégralement.*»*

TROISIEME DECISION

(Pouvoirs en vue des formalités)

Le Président **confère** tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt, et autres qu'il conviendra de réaliser pour les besoins des présentes.

* * *

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

DocuSigned by:
dominique colin
9E1E0C912AD9493...

Le Président